

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE
VESOUL

ORDONNANCE

Nous, DE SOUSA Jacky, Président du Tribunal de Commerce de VESOUL,

Vu les articles L225-8, L227-1 et R225-7 du Code de Commerce,

Vu la requête qui précède,

Par requête en date du 2 février 2010, Mr Flavien DAVAL et Mme Chrystèle VENDITTI épouse DAVAL, fondateurs de la SAS ACTEA en formation dont le siège social sera fixé au 16 rue de la Plaine, 70300 FROIDECONCHE exposent que Mr Flavien DAVAL entend faire l'apport à ladite société de la pleine propriété de 106 parts sociales numérotées de 225 à 330 de la SARL DAVAL GEOTHERMIE (RCS 481 010 130).

Attendu que l'opération requiert la nomination d'un commissaire aux apports,

Désignons à cet effet :

Mr François RUEDY
37 Bis avenue de la Vallée du Breuchin
BP 40037
70302 LUXEUIL LES BAINS

Qui aura pour mission :

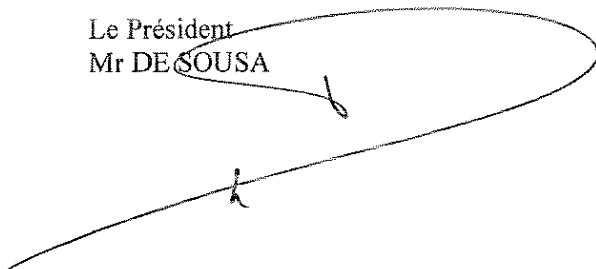
- De décrire, d'apprécier et d'évaluer l'apport consenti par Mr Flavien DAVAL,
- D'apprécier la valeur des avantages particuliers pouvant éventuellement exister,
- Du tout dresser un rapport qui sera déposé au greffe du Tribunal de Commerce dans le délai prescrit par la loi et mis à la disposition des associés, conformément à la réglementation.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de notre tribunal et qu'il nous en sera référé en cas de difficultés.

A VESOUL, en notre cabinet, le

8 février 2010

Le Président
Mr DE SOUSA



**REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VESOUL**

Les soussignés,

Monsieur Flavien DAVAL,
Et, Madame Chrystèle VENDITTI épouse DAVAL

Demeurant ensemble 33 Lotissement des Vignes 70240 SAULX,

Agissant en qualité de fondateurs de la Société ACTEA, société par actions simplifiée en formation dont le siège social sera fixé 16 rue de la Plaine 70300 FROIDECONCHE,

Ont l'honneur de vous exposer que :

- Monsieur Flavien DAVAL, sus nommé, envisage de procéder à l'apport à la Société ACTEA en formation des biens ci-après :

La pleine propriété de 106 parts sociales numérotées de 225 à 330, de la société dénommée « DAVAL GEOTHERMIE », société à responsabilité limitée au capital de 60.000 € dont le siège est à FROIDECONCHE (70300) – 16 rue de la Plaine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VESOUL sous le numéro 481.010.130.

- la société ACTEA aurait pour objet :

- La prise de participation par tous moyens dans toutes sociétés commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières ;
- La gestion des titres, droits sociaux et valeurs mobilières constituant son patrimoine ;
- La participation à la conduite de la politique de ses filiales et le cas échéant la réalisation de prestations de services, en particulier à caractère administratif, commercial, financier, juridique, comptable, informatique, ou immobilier au profit de ses filiales et des sociétés du groupe auquel elle appartient.
- L'intervention dans tous les domaines qui concernent les applications climatiques, thermiques, énergétiques, et aérauliques, ainsi que toutes activités pouvant en constituer l'accessoire ;
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet visé ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension, son développement ou enfin sa réalisation.

En conséquence, les soussignés ont l'honneur de vous demander de bien vouloir, conformément aux dispositions des articles L. 227-1, L. 225-8 et R. 225-7 du Code de commerce, désigner le commissaire aux apports, ayant pour mission :

- d'apprécier et d'évaluer l'apport consenti par Monsieur Flavien DAVAL,
- d'apprécier la valeur des avantages particuliers pouvant éventuellement exister,
- d'établir un rapport qui sera mis à la disposition des associés dans le délai fixé par le décret précité.

Les soussignés souhaiteraient, si cela vous agréé, que soit désigné pour cette mission :

Monsieur François RUEDY
37, Bis avenue de la Vallée du Breuchin - BP 40037
70302 LUXEUIL LES BAINS

Présentée à VESOUL,
Le 2 février 2010.

Chrystèle DAVAL



Flavien DAVAL

